

Information Multimodale en Bourgogne

État des lieux

Certu

centre d'Études sur les réseaux,
les transports, l'urbanisme
et les constructions publiques
9, rue Juliette Récamier
69456 Lyon Cedex 06
téléphone: 04 72 74 58 00
télécopie: 04 72 74 59 00
www.certu.fr

Avis aux lecteurs

La collection Rapports d'étude du Certu se compose de publications proposant des informations inédites, analysant et explorant de nouveaux champs d'investigation. Cependant l'évolution des idées est susceptible de remettre en cause le contenu de ces rapports.

Le Certu publie aussi les collections :

Dossiers : Ouvrages faisant le point sur un sujet précis assez limité, correspondant soit à une technique nouvelle, soit à un problème nouveau non traité dans la littérature courante. Le sujet de l'ouvrage s'adresse plutôt aux professionnels confirmés. Le Certu s'engage sur le contenu mais la nouveauté ou la difficulté des sujets concernés implique un certain droit à l'erreur.

Références : Cette collection comporte les guides techniques, les ouvrages méthodologiques et les autres ouvrages qui, sur un champ donné assez vaste, présentent de manière pédagogique ce que le professionnel courant doit savoir. Le Certu s'engage sur le contenu.

Débats : Publications recueillant des contributions d'experts d'origines diverses, autour d'un thème spécifique. Les contributions présentées n'engagent que leurs auteurs.

Catalogue des publications disponible sur <http://www.certu.fr>

NOTICE ANALYTIQUE

Organisme commanditaire : CERTU – SYS – TTS / Financé par la DTT sur le chapitre 91-15/40			
Titre : Information sur les déplacements multimodaux en Bourgogne			
Sous-titre : Un état des lieux	Date d'achèvement : Février 2005	Langue : Français	
Organisme auteur : CETE de Lyon	Rédacteurs ou coordonnateurs : Christophe HUREZ	Relecteur assurance qualité : (nom, prénom) Roland COTTE (CERTU/SYS/TTS)	
Résumé : Le CERTU, service technique central du ministère de l'équipement, qui assiste la Direction des Transports Terrestres pour la mise en place de la Plate-forme de Recherche et d'Expérimentation pour le Développement de l'Information Multimodale, a proposé que les différents Centres d'Études Techniques de l'Équipement fassent un état des lieux sur l'information déplacements dans leur zone d'action. Le présent document est l'état des lieux sur la Région Bourgogne ; un document similaire concernant les Régions Auvergne, Franche-Comté et Rhône-Alpes a également été commandé au CETE de Lyon. Cette étude a plusieurs objectifs : - donner une image à l'instant t des services et systèmes existants en région ; - mieux connaître les acteurs et leurs attentes ; - contribuer à favoriser les échanges d'informations sur les thèmes de la PREDIM. L'objectif n'est PAS de réaliser un état des lieux exhaustif, qui deviendrait de toutes façons obsolète assez rapidement, mais plutôt de diffuser dans un délai raisonnable de 3 à 4 mois un document qui puisse éventuellement être complété et corrigé dans un 2ème temps, le cas échéant en utilisant des outils que la PREDIM essaie de développer, comme le site www.predim.org ou l'annuaire des sources d'information multimodale PASSIM (http://passim.predim.org). Les informations recueillies proviennent d'entretiens avec un petit nombre d'acteurs, mais aussi d'un travail bibliographique et sur le web. Dans les départements de la Nièvre et de la Saône et Loire, les conseils généraux et/ou les DDE diffusent des informations liées aux perturbations du réseau routier : chantiers, viabilité hivernale. En matière d'information concernant les transports collectifs, la plupart des réseaux diffusent des informations (horaires notamment) par téléphone voire sur site internet. Dans la plupart des cas, il s'agit uniquement d'information "monomodale". La Région étudie la possibilité de la mise en place d'une billettique interopérable.			
Remarques complémentaires éventuelles (rubrique facultative) :			
Mots clés : Bourgogne; Beaune, Dijon, Nevers, Autun, Chalon-sur-Saône, Le Creusot, Montceau-les-Mines, Mâcon, Auxerre, Joigny, Sens Information multimodale; information voyageurs, transport collectif, système d'information, Information routière		Diffusion : CERTU + CERTU/SYS/TTS	
Nombre de pages : 20	Tirage : 30 ex	Confidentialité : Accès libre	Bibliographie :

SOMMAIRE

1. Contexte	7
1.1 L'information multimodale et la PREDIM	7
1.2 Objectifs de l'étude	8
2. Les déplacements en région Bourgogne	9
2.1 Chiffres-clés	9
2.2 Principaux acteurs	9
3. L'information déplacements en région Bourgogne	11
3.1 Information routière	11
3.1.1 Sociétés concessionnaires	11
3.1.2 Autres	11
3.2 Information sur les transports collectifs	11
3.2.1 TC régionaux	11
3.2.2 Département de la Côte d'Or (21)	12
3.2.3 Département de la Nièvre (58)	12
3.2.4 Département de la Saône et Loire (71)	12
3.2.5 Département de l'Yonne (89)	13
3.3 Autres services d'information	13
3.4 Information multimodale	13
4. Un premier bilan	15
Glossaire	17

1. Contexte

1.1 L'information multimodale et la PREDIM

Rappelons ici les définitions communément acceptées de l'intermodalité et de la multimodalité dans les transports :

- Intermodalité : Enchaînement de plusieurs moyens de transport pour un déplacement entre une origine et une destination
- Multimodalité : Offre de plusieurs moyens de transports pour un déplacement entre une origine et une destination

On peut même préciser que la fonction essentielle d'un système d'information multimodale est de fournir à l'usager des transports toute l'information nécessaire à la réalisation de son voyage. Cette information vise à réduire l'incertitude des usagers sur les itinéraires, les modes de déplacement envisageables, la durée et le coût de ces déplacements selon le mode utilisé, les ruptures de charge éventuelles, et si possible, à orienter le comportement des usagers au bénéfice d'une utilisation optimale des infrastructures et d'une priorité aux transports collectifs. De manière plus large, l'information multimodale vise aussi à favoriser les modes doux (vélo, marche à pied, etc.) ainsi qu'à promouvoir les modes alternatifs émergents (Transport A la Demande, Car-Sharing...).

L'information aux usagers sur l'offre de transport est un domaine incontournable de notre « société de l'information » :

- elle couvre un grand nombre de modes de transport : voiture particulière (VP), covoiturage, transports collectifs (TC) urbains (bus, tram, métro, taxi, à la demande, etc.), et interurbains (car, rail, avion, ferry, etc.), modes doux (vélo, marche, roller...) ;
- elle se décline à différentes échelles, du quartier au monde entier... ;
- elle concerne une grande diversité d'acteurs, côté utilisateurs (pendulaires, occasionnels, professionnels, personnes à mobilité réduite, touristes...) et fournisseurs (exploitants de réseaux, administrations d'état et collectivités locales, autorités organisatrices de transport, prestataires de services et industriels...) ;
- elle peut impliquer l'accès à un vaste ensemble de données: informations théoriques, réseaux, horaires, et tarifs, prévisions et temps réel : perturbations et événements, travaux, congestion et accidents, grèves, état du trafic... ;
- elle se traduit sous forme de fonctions plus ou moins personnalisées : fourniture des tarifs et horaires, calcul d'itinéraires optimisés selon divers critères, conseils et guidage, calcul de prix de revient, diffusion des événements importants, etc... ;
- elle se décline sur toute une gamme de supports : papier, radio, TV, web, téléphone, WAP, bornes interactives, guichets, etc... ;
- elle interagit avec d'autres domaines : vente et paiement, tourisme, commerce, météo, sécurité... ;

Au vu notamment des progrès réalisés dans plusieurs pays à l'étranger, le besoin de développer les services d'information multimodale en France a été souligné dès 2000 par le ministère de l'équipement et l'Action Fédérative sur l'Intermodalité des Voyageurs, qui s'est traduite concrètement fin 2001 par le lancement Plate-forme de Recherche et d'Expérimentation pour le Développement de l'Information Multimodale (PREDIM¹). La PREDIM finance un certain nombre d'expérimentations, études et développement concourant à faciliter la mise en place de systèmes et services d'information multimodale,

¹ pour en savoir plus, consultez le site www.predim.org

comme ceux que devront mettre en place les Autorités Organisatrices de déplacements des agglomérations françaises, au titre de la Loi SRU (« Solidarité et Renouvellement Urbains »).

1.2 Objectifs de l'étude

Le CERTU², service technique central du ministère de l'équipement, qui assiste la Direction des Transports Terrestres pour la mise en place de la PREDIM, a proposé que les différents Centres d'Études Techniques de l'Équipement fassent un état des lieux sur l'information déplacements dans leur zone d'action. Le présent document est l'état des lieux sur la Région Bourgogne ; un document similaire concernant les Régions Rhône-Alpes, Auvergne et Franche-Comté a également été commandé au CETE de Lyon.

Cette étude a plusieurs objectifs :

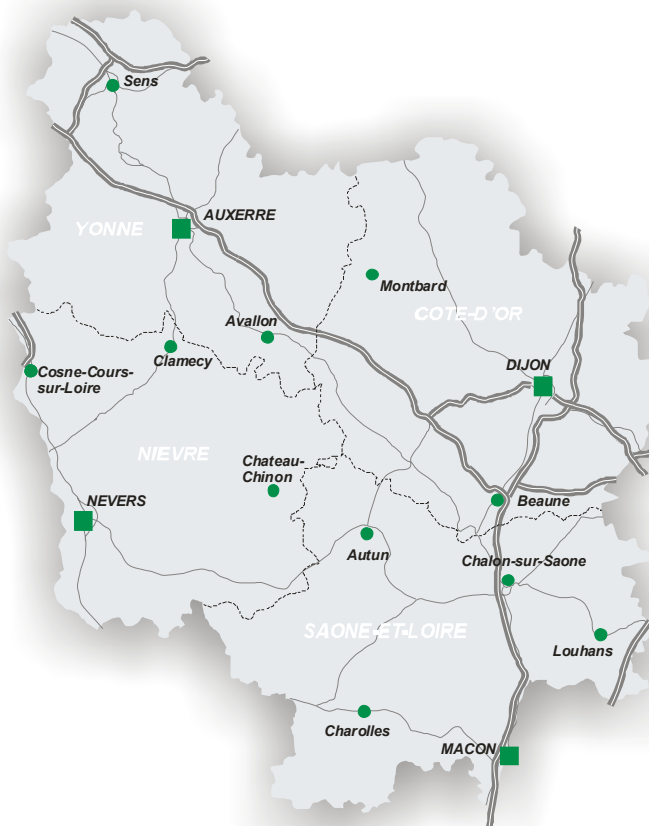
- donner une image à l'instant t des services et systèmes existants en région ;
- mieux connaître les acteurs et leurs attentes ;
- contribuer à favoriser les échanges d'informations sur les thèmes de la PREDIM.

L'objectif n'est PAS de réaliser un état des lieux exhaustif, qui deviendrait de toutes façons obsolète assez rapidement, mais plutôt de diffuser dans un délai raisonnable de 3 à 4 mois un document qui puisse éventuellement être complété et corrigé dans un 2^{ème} temps, le cas échéant en utilisant des outils que la PREDIM essaie de développer, comme le site web ou l'annuaire des sources d'information³. Les informations recueillies proviennent de recherche sur l'internet, d'un travail bibliographique mais aussi d'entretiens téléphoniques avec les réseaux ne disposant pas de site internet (Beaune, Le Creusot, Joigny, Macon, Monceau, Nevers et Sens).

² pour en savoir plus sur le CERTU, consulter le site www.certu.fr

³ <http://passim.predim.org>

Carte administrative de la Région Bourgogne



2. Les déplacements en région Bourgogne

2.1 Chiffres-clés

La Bourgogne compte 1,6 M habitants pour 31 600 km² ; elle comprend 4 départements et 2 046 communes dont 9 de plus de 20 000 habitants (environ 25% de la population). Tout comme l'Auvergne, la Bourgogne est donc une région très rurale, structurée autour de quelques villes-centre, préfectures de département ou sous-préfectures. La ville de Dijon est de loin la ville la plus importante avec 146 000 habitants, viennent ensuite Chalon-sur-Saône (55 000 habitants), Nevers (42 000 habitants), Auxerre (39 000 habitants), Mâcon (37 000 habitants), le Creusot (29 000 habitants), Sens (27 000 habitants), Montceau-les-Mines (23 000 habitants) et Beaune (21 000 habitants). Les neuf unités urbaines constituées autour de ces pôles regroupent 600 000 habitants, dont 230 000 correspondant à l'agglomération dijonnaise.

2.2 Principaux acteurs

Outre le Conseil Régional et les 4 Conseils Généraux, la Région compte 11 autorités organisatrices de transport urbain.

Les exploitants routiers sont également les 4 DDE et la société SAPRR pour l'ensemble du réseau autoroutier de la région (principalement l'A6 vers Paris et Lyon, l'A31 vers Nancy et l'A36 vers Besançon et Strasbourg).

3. L'information déplacements en région Bourgogne

Nous commencerons par parler d'information routière, sachant que la route est de loin le principal mode de transport, puis présenterons l'existant en matière de TC, puis les autres services d'information, pour conclure par quelques éléments sur l'information multimodale.

3.1 Information routière

Il existe aussi des services d'information routière nationaux qui couvrent la Région (proposés par « Bison Futé » et les CIR ou les sociétés d'autoroute, mais aussi par des opérateurs tels que MédiaMobile, Mappy, Michelin, et les médias radio/TV). Nous ne traiterons cependant ci-après que les services d'information à caractère local.

3.1.1 Sociétés concessionnaires

La Société des Autoroutes Paris Rhin-Rhône (SAPRR) a mis en place un service d'information, en particulier le site web Info Trafic, qui donne une information temps réel et prévisionnel, ainsi qu'un service de calcul d'itinéraire routier, un service vocal (0 825 07 107 7). Par ailleurs, l'information est diffusée en FM sur 107.7 MHz. Il s'agit de services développés sur l'ensemble des réseaux autoroutiers au niveau national.

Au niveau de Beaune, il existe un système de gestion dynamique du trafic qui a pour but d'informer les usagers sur l'état du trafic et les orienter vers l'A6 et l'A39 ou l'A40. Ce système est géré par la SAPRR.

3.1.2 Autres

La DDE de la Nièvre propose sur son site internet (www.nievre.equipement.gouv.fr) des informations sur les perturbations prévisibles dues à des chantiers avec un numéro de téléphone (03.86.71.71.71). De plus, un serveur vocal (03 86 71 71 90) informe sur l'état des routes en hiver. Ces services sont également accessibles depuis le site du Conseil Général de la Nièvre (www.cg58.fr)

La DDE de la Saône et Loire propose sur son site internet (www.saone-et-loire.equipement.gouv.fr) des informations sur les perturbations prévisibles dues à des chantiers. Le site du Conseil Général de la Saône et Loire (www.cg71.fr) propose également les perturbations de trafics liées à divers événements (inondation, ...).

3.2 Information sur les transports collectifs

Cette information est disponible sur le site <http://passim.predim.org>, prototype d'annuaire des sources d'information TC réalisé dans le cadre de la PREDIM, et complété à l'occasion de cette étude.

A noter que d'autres modes de transport nationaux et internationaux, bien que non renseignés actuellement dans l'annuaire, devraient y figurer pour être complet : rail SNCF, avions, mais aussi autocars longue distance. Le guide TER donne d'ailleurs les coordonnées des principaux aéroports.

3.2.1 TC régionaux

Au niveau régional, l'information TER est diffusée par l'intermédiaire de fiches horaires, un guide régional, des affiches, via un site web (www.ter-sncf.com/bourgogne) qui donne horaires, plan, itinéraires, et par téléphone (36 35). La direction régionale SNCF devrait continuer à faire progresser ses services d'information en 2004 et 2005, notamment en

matière d'information sur les perturbations, retards et travaux (par exemple diffusion via SMS ou – c'est déjà le cas aujourd'hui - par e-mail).

Le Conseil Régional de Bourgogne propose un service complémentaire de taxi TER pour assurer la correspondance avec les TER à partir d'un certain nombre de communes rurales. La réservation de ces services porte à porte à la demande se fait par téléphone.

Par ailleurs, l'intégration tarifaire est engagée en collaboration avec l'agglomération mâconnaise avec la carte d'abonnement Duo TER + Bus permettant de combiner abonnement de travail SNCF et abonnement à Mâcon Bus.

Une réflexion sur la mise en place d'un charte interopérable a été lancée dans la région.

3.2.2 Département de la Côte d'Or (21)

TC départementaux : le Conseil Général de la Côte d'Or ne diffuse pas d'information spécifique sur son site web (www.cg21.fr) : il fournit juste les coordonnées téléphoniques pour obtenir des renseignements (Service Transports - 03.80.63.67.43).

Beaune : L'exploitant (le Vingt) fournit des informations uniquement par téléphone au 0 800 30 29 29 (numéro vert)

Dijon : il existe un site internet (www.divia.fr) qui fournit diverses informations sur le réseau de bus (tarification, plan des lignes, ...). De plus, ce site est doté d'un moteur de recherche d'itinéraire. Des informations sont également disponibles par téléphone (n°vert 0 800 10 2004) ainsi qu'au niveau d'un espace bus en centre-ville.

3.2.3 Département de la Nièvre (58)

TC départementaux : pas d'information sur internet

Nevers : L'exploitant propose un numéro de téléphone (03 86 59 72 00) et une agence en centre-ville.

3.2.4 Département de la Saône et Loire (71)

TC départementaux : le Conseil Général de Saône-et-Loire diffuse sur son site web (www.cg71.fr) le plan de son réseau et les horaires des différentes lignes. A noter que le principal exploitant des lignes interurbaines (26 lignes régulières sur 34), les Rapides de Saône-et-Loire (RSL – Transdev) propose sur son site internet (www.r-s-l.fr/) un logiciel de calcul d'itinéraire d'arrêt à arrêt ainsi que des informations tarifaires.

Autun : L'exploitant du réseau, Resbus, dépend en fait des RSL. En plus des informations disponibles au niveau départemental, on trouve donc sur le site des informations tarifaires sur le réseau urbain d'Autun. En revanche, il n'y a aucune information sur ce réseau ni de possibilité de recherche d'itinéraire comme au niveau départemental. Un point d'information existe à l'antenne locale des RSL, à la gare SNCF, et un numéro indigo est mis à disposition des usagers (0 825 88 44 48)

Chalon-sur-Saône : depuis 2001, l'autorité organisatrice des transports urbains est la Communauté d'Agglomération Chalon-Val de Bourgogne qui regroupe 28 communes. La société des transports de l'agglomération chalonnaise (STAC) dispose d'un site internet www.buschrysalis.com (Chrysalis est le nom commercial du réseau urbain) qui fournit les plans, horaires et tarifs et permet une recherche d'itinéraire d'arrêt à arrêt. Un service de transport à la demande (horaires et itinéraires fixes) est également proposé avec un numéro vert : 0 800 621 097.

Le Creusot - Montceau-les-Mines : Ces deux agglomérations, très proches (environ 15 km) et de tailles comparables, se sont regroupées au sein de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau avec 14 autres communes. Le réseau urbain est structuré autour de chacun des deux pôles avec une ligne supplémentaire les reliant. L'exploitant, identique pour les deux agglomérations, est la Compagnie des Transports Communautaire (CTC)

qui donne des informations par un numéro vert (0 800 216 316) et des kiosques situés au centre du Creusot et de Montceau-les-Mines. La Communauté Urbaine a lancé en mai 2004 un nouveau service d'alerte par SMS pour les transports scolaires : ce service est offert aux familles des élèves bénéficiant d'une carte d'abonnement sur le réseau des transports scolaires ; il est gratuit et l'inscription peut se faire directement sur internet. En février 500 élèves bénéficient de ce service. Ainsi, ils sont informés des diverses perturbations (grève, annulation, retard, ...) ou des risques de perturbations liés, par exemple, à la météo (neige).

Mâcon : L'exploitant (Mâcon Bus) fournit uniquement des informations par téléphone (03 85 38 99 00) ainsi qu'au niveau d'une boutique transports en centre-ville. La ville de Mâcon développe actuellement sur son site internet (www.macon-bourgogne.com/) une page fournissant les horaires des lignes de bus.

3.2.5 Département de l'Yonne (89)

TC départementaux : le Conseil Général de l'Yonne propose sur son site (www.yonne.com) les noms des différentes lignes départementales ainsi que les transporteurs assurant les services avec leurs coordonnées téléphoniques.

Auxerre : l'autorité organisatrice est la Communauté de Communes de l'Auxerrois mais c'est sur le site internet de la ville d'Auxerre (www.auxerre.com) que l'on peut trouver le plan du réseau, les horaires et les tarifs ainsi qu'un moteur de recherche des arrêts de bus par adresse.

Joigny : la ville de Joigny propose un service de transports urbains et le seul point d'information identifié est la mairie. Le site internet de l'office de tourisme (www.tourisme-joigny.fr.fm) propose les horaires aux différents arrêts des lignes ; la mise à jour ne semblait pas assurée (Données en ligne de septembre 2002) mais actuellement la page est en cours de modification.

Sens : la Communauté de Communes du Sénonais est l'autorité organisatrice des transports urbains sur les huit communes qui la composent. Sur son site internet (www.portaildusenonais.com), elle propose un plan de son réseau ainsi qu'un moteur de recherche d'itinéraire d'arrêt à arrêt à partir d'un plan : c'est donc par ce biais que l'on peut également obtenir les horaires des lignes. En outre, un numéro d'information auprès de l'exploitant (AS Réseau) est également disponible : 03 86 64 17 00.

3.3 Autres services d'information

Il existe d'autres sources d'information, en particulier des annuaires professionnels qui recensent (entre autres) les entreprises de transport public, autocaristes, taxis ou location de voiture, comme par exemple www.indexa.fr ou bien sûr www.pagesjaunes.fr. Ce qui permet de retrouver, en plus des sites des réseaux, au moins une dizaine de sites web d'entreprises de transport, qui peuvent s'avérer utiles pour les transports inter-urbains, en particulier dans les départements n'ayant pas encore mis en place de centrale d'information.

Il est difficile de recenser tous les services de transport « personnalisés », comme les taxis... (il existe des portails nationaux comme www.francetaxis.com ou www.taxis-de-france.com).

3.4 Information multimodale

A notre connaissance, il n'y a pas de projet d'information multimodale en Bourgogne.

4. Un premier bilan

La Bourgogne est une région rurale dans laquelle il y a peu de problèmes de circulation et d'enjeux liés aux déplacements. Seule l'agglomération de Dijon pourrait être amenée dans l'avenir à se doter d'un vrai système d'information multimodale.

Par ailleurs, le développement de l'information multimodale pourrait également intervenir dans des collectivités qui se lancent dans des démarches de type PDU : Mâcon, Chalon sur Saône, ...

GLOSSAIRE

CDES

Cellule Départementale d'exploitation et de sécurité

CERTU

Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques

CETE

Centre d'Etudes Techniques de l'Équipement

CG

Conseil Général

CRICR

Centre Régional d'Information et de Coordination Routière

CRT

Centre de régulation du trafic

DDE

Direction Départementale de l'Équipement

DRE

Direction Régionale de l'Équipement

GIE

Groupement d'Intérêt Économique

INRIA

Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique

INSEE

Institut National de la Statistique et des Études Économiques

LER

Ligne Express Régionale

PHILEAS

nouvelle version de la base de données horaires TER

PMV

Panneau à Messages Variables

PREDIM

Plateforme de recherche et d'expérimentation pour le développement de l'information multimodale

PREDIT

Programme national de recherche et d'innovation dans les transports

PTU

Périmètre de Transports Urbains

RD

Route Départementale

RN

Route Nationale

SAEI

Système d'aide à l'exploitation et à l'information

SDIR

Schéma Directeur de l'Information Routière

SIG

Système d'Information Géographique

SITER

Système d'Information TER

SMS

Short Message Service

SNCF

Société Nationale des Chemins de Fer

SRU

Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain

TC

Transports Collectifs

TER

Train Express Régional

VP

Véhicule Particulier

VRU

Voie Rapide Urbaine

WAP

Wireless Application Protocol

© ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de la Mer
centre d'Études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques

Toute reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement du Certu est illicite (loi du 11 mars 1957).
Cette reproduction par quelque procédé que ce soit, constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du code pénal.

Reprographie: CETE de Lyon ☎ (+33) (0) 4 72 14 30 30 (juin 2005)
Dépôt légal: 2^e trimestre 2005
ISSN: 1263-2570
ISRN: Certu/RE -- 05-20 -- FR

Certu
9, rue Juliette-Récamier
69456 Lyon cedex 06
☎ (+33) (0) 4 72 74 59 59
Internet <http://www.certu.fr>